
Mes avantages jeunes

Jeunes Agriculteurs de Gironde / Union de Producteurs de Saint-Emilion

Cet avantage jeunes a été négocié avec les Jeunes Agriculteurs et est disponible sur le site Installation-agricole.com

Initialement engagée dans l'unification et la mutualisation des moyens de production, la cave coopérative de Saint-Emilion vit le jour en 1931. Aujourd'hui, l'Union de Producteurs représente un peu plus de 12% de l'ensemble des AOC Saint-Emilion.

1/ AIDES FINANCIERES

- Avances de trésorerie sans intérêts sur répartitions.

80% de la rémunération estimée en 6 versements tous les deux mois à partir du mois d'Avril qui suit la vendange dans le cas d'apports issus de vignes non inscrites au CVI de la cave.

80% de la rémunération estimée en 18 versements tous les deux mois à partir du mois d'Avril qui suit la vendange dans le cas d'apports issus de vignes déjà inscrites au CVI de la cave.

Dans les deux cas le solde, soit 20%, sera versé jusqu'à la clôture de la récolte.

- Des avances de trésorerie avec intérêt peuvent être consenties pour l'achat de vignoble, frais de succession, fermage, etc...
- Les cotisations ODG, CIVB, QualiBordeaux, GDON et Droits de revendications, certifications Agriconfiance et HVE3 sont prises en charge par l'Union de Producteurs de Saint Emilion.

2/ AIDES AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES/ CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES/CONSEILS ET APPUIS TECHNIQUES

- Accompagnement auprès des différents organismes et acteurs de la filière : Chambre d'agriculture, Safer, ODG..
- Accompagnement aux certifications environnementales Agriconfiance, HVE3 et au mode de production agriculture Biologique.
- Formations techniques à thème tout au long de l'année : taille, travail des sols, équilibre faune/flore, amendement, ...
- Accompagnement par un conseiller technique viticole.
- Animation de groupe type Ferme 30 000, viticulteurs Bio, contributeurs cuvée Aurélius

3/ AIDES A L'ACCES A LA PROPRIETE

- Stockage et portage SAFER, l'Union de Producteurs de Saint Emilion contribue à la prise en charge des frais financiers liés à ces opérations. Dans le cas d'un portage SAFER, l'Union de Producteurs de Saint Emilion se porte garant de bonne fin de l'opération. Les deux dispositifs sont cumulables.
- Mise en relation entre Jeunes Agriculteurs et adhérents cédants.

4/ AIDES A L'ACCES A L'EXPLOITATION

- Possibilité de proposition de fermages sur des GFV de la cave.
- Possibilité de proposition de fermages sur des propriétés d'investisseurs.

Contact JA33

contact@ja33.fr

05 56 48 07 67

Contact Union de Producteurs de Saint Emilion

contact@udpse.com

05 57 24 70 71

Pour les Jeunes Agriculteurs

Vincent BOUGES

Pour l'Union de Producteurs de Saint Emilion

Blandine BENEDETTI